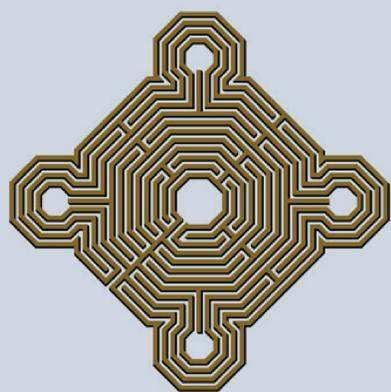


La ville de Montreuil-sur-Mer soutenue par la CA2BM s'est lancée dans la réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

QU'EST CE QU'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ?



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

Les sites patrimoniaux remarquables sont

« les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

(loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine)

Berck-sur-Mer, Etaples-sur-Mer et Le Touquet-Paris-Plage sont d'ores et déjà des sites patrimoniaux remarquables.

Pourquoi un Site patrimonial remarquable (SPR) à Montreuil-sur-Mer ?



Montreuil-sur-Mer est une ville ancienne et bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié.

Elle compte aujourd'hui une vingtaine d'édifices classés ou inscrits au titre de Monuments Historiques.

Le SPR permettra une meilleure protection et mise en valeur de l'ensemble des patrimoines architecturaux, urbains et paysagers

L'élaboration d'un SPR se fait en plusieurs étapes.

La première a pour but de déterminer quel sera le périmètre du futur SPR qui peut couvrir tout ou une partie du territoire communal.

Le périmètre doit être cohérent par rapport à l'histoire et au patrimoine de la ville. C'est pourquoi il s'appuie sur un travail de diagnostic qui a débuté en début d'année 2024

La proposition établie sera ensuite soumise à l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) et fera l'objet d'une enquête publique